

Quelques conseils face au harcèlement

- Ne pas laisser la situation s'installer dans le temps
- Ne pas avoir honte ou peur
- Se confier à quelqu'un
- Dans tous les cas, signaler un abus aux instances mises en place au sein des HRS

Le harcèlement n'est pas une fatalité.

Agissez, le 1er pas est le plus difficile.



Hôpitaux Robert Schuman
9, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
T +352 2468-1

EN INTERNE

Responsables RH HRS

Karine Rollot - T : 2331
Anaël Bulz - T : 2315
Muriel Soisson - T : 2360

Délégation du personnel HRS

Thomas Klein - T : 8761
Marc List - T : 6140
Solange Woicik - T : 6140

EN EXTERNE

STRESS, MOBBING, BURNOUT

13, rue de Bragance L-1255 Luxembourg
T : (+352) 2749 4222
stressberodung@csl.lu

www.hopitauxschuman.lu

RS

Le harcèlement ... une réalité au travail

www.hopitauxschuman.lu



Comité de prévention et d'intervention en matière de harcèlement au travail



www.facebook.com/hopitauxrobertschuman
www.acteurdemasante.com



Le harcèlement est une réalité dans le monde du travail et peut causer des préjudices aux personnes qui le subissent tant dans leur vie professionnelle que personnelle et familiale.

Qu'est ce que le harcèlement ?

Tout incident au cours duquel des personnes sont victimes de comportements abusifs, de menaces ou d'attaques dans des circonstances liées à leur travail et impliquant un risque explicite ou implicite pour leur sécurité, leur bien-être et leur santé.

Quelles sont les différentes formes de harcèlement ?

Il existe deux types principaux de harcèlement : moral et sexuel.

Le harcèlement discriminatoire n'est pas un 3ème type de harcèlement mais une caractéristique supplémentaire qui vient se greffer sur le harcèlement moral et/ou sexuel.

Que font les HRS face au harcèlement ?

Conformément à l'article 25 de la CCT « un comité de prévention et d'intervention en matière de harcèlement au travail » a été créé.

Il est composé de délégués du personnel et des Responsables Ressources Humaines HRS.

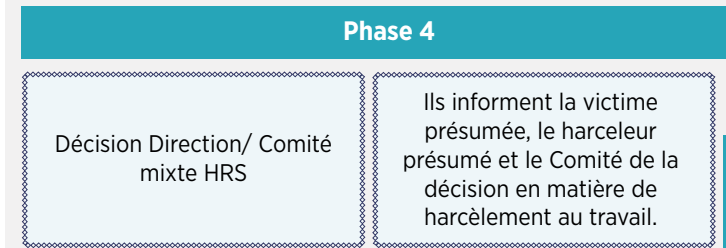
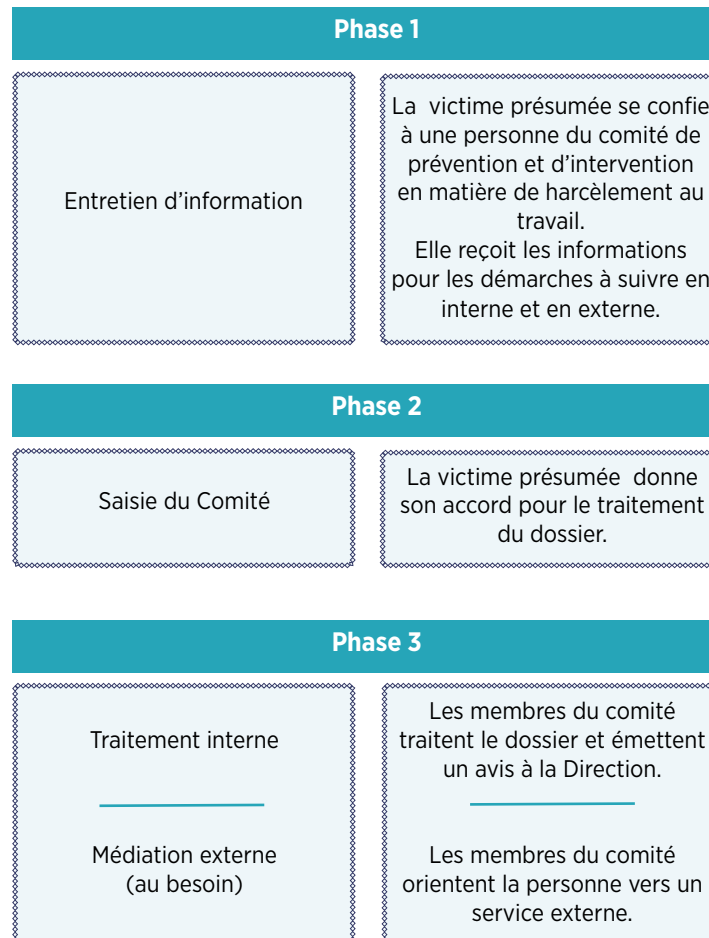
Que puis-je faire si je me sens harcelé(e) ?

Se confier à un collègue, un membre de la délégation, un membre du comité, afin de trouver une écoute, un conseil, une vue extérieure du problème.

Quels sont les objectifs du comité ?

- Développer et maintenir une politique de prévention.
- Prévenir et éliminer les conduites harcelantes en fournissant aux personnes présumées harcelées les moyens de s'informer et de se défendre.

Quelle est la procédure prévue par le comité lorsqu'une plainte est déclarée ?



Toute plainte est analysée de façon confidentielle au sein du comité.
Si la plainte est anonyme, un traitement efficace ne sera pas garanti.

STOP
MOBBING